

Microfinance et biodiversité

BIM - 22 mars 2005
Karin BARLET

Si la microfinance et la biodiversité n'avaient pas encore été rapprochées, c'est désormais chose faite avec l'étude récente de C. M. Araya et R. P. Christen, intitulée « Microfinance as a Tool to Protect Biodiversity Hot-spots ». S'inscrit-on dans une tendance à vouloir tout faire faire à la microfinance ? Ou est-ce une façon de décliner les impacts reconnus de la microfinance sur la pauvreté (amélioration de la capacité des populations pauvres à faire face aux crises) dans le domaine spécifique de la sauvegarde de la biodiversité, celle-ci étant elle-même liée à la problématique de la pauvreté mondiale ? Les auteurs affirment que la microfinance peut faire beaucoup pour la protection de la biodiversité. Voici un aperçu du propos développé dans cette étude, qui s'adresse avant tout aux responsables de programmes environnementaux.

Pauvreté et sauvegarde de la biodiversité

Plus d'un milliard de personnes vivent dans les « points chauds » de la biodiversité sur la planète, c'est-à-dire dans les lieux où la question de la sauvegarde de la biodiversité est particulièrement critique du fait de leur fort endémisme (présence d'espèces rares) et du degré de menace qui pèse sur eux. Ceux-ci abritent près de 60 pour cent de la population très pauvre mondiale.

La plupart des points chauds de la biodiversité n'ont gardé que 10 à 30 pour cent de leur végétation originelle. Parmi les plus menacés figurent Madagascar, les Philippines, le Sundaland (Indonésie), la forêt atlantique (Brésil) et les Caraïbes. Depuis la signature de la Convention sur la diversité biologique, de nombreux programmes ont été développés pour mettre en œuvre les articles adoptés dans ce cadre, notamment ceux concernant l'identification et la taxinomie (classification des espèces), le développement des capacités institutionnelles des gouvernements locaux et nationaux, les méthodes de financement et de protection des zones, les processus de valorisation économique et de planification nationale. Mais l'étude de la littérature existante révèle que le développement pérenne des communautés locales et indigènes dans et autour des zones protégées n'a reçu que très peu d'attention.

Cela peut s'expliquer en partie par l'ambivalence ressentie par la communauté environnementale à propos de la relation entre les populations pauvres et la biodiversité. D'un côté, les groupes indigènes et populations locales sont inclus dans la Convention pour le rôle qu'elles ont traditionnellement joué dans l'utilisation des espèces présentes dans la zone. L'un des articles de la convention oblige les gouvernements à respecter et protéger les pratiques traditionnelles indigènes utilisant la biodiversité de manière pérenne. Ces groupes ont joué un rôle

important dans la conservation de cette biodiversité et ils en possèdent une connaissance spécifique précieuse. D'un autre côté, on oppose traditionnellement l'argument selon lequel la spirale de la pauvreté entraîne une dégradation de l'environnement, qui à son tour accroît la pauvreté. Les défenseurs de cette thèse affirment que la pauvreté constitue l'une des premières causes de la destruction de l'environnement, que les personnes pauvres ne sont pas en mesure d'adopter des pratiques de développement durable, étant dans des logiques de subsistance à court terme, et qu'éliminer la pauvreté via la croissance (économique) est la clé pour sauvegarder l'environnement.

D'autres analystes avancent que c'est l'agriculture destinée à nourrir la population humaine croissante qui est l'une des principales causes d'extinction des espèces.

Un nombre croissant de projets de conservation de la biodiversité fait appel à des programmes d'appui contribuant au financement des micro et petites entreprises situées dans des zones sensibles du point de vue de l'environnement. Même si ces fonds représentent une petite part des financements destinés à la protection de la biodiversité, ils représentent une ressource significative, qui pourraient constituer une contribution importante à l'amélioration du niveau de vie des familles pauvres vivant dans les zones concernées.

Des composantes de microfinance mises en œuvre sans capacités spécifiques

Le département du secteur financier de la Banque mondiale a réalisé une étude interne des projets menés entre 1995 et 2000 comportant une composante microfinance, qui montre qu'un certain nombre de projets environnementaux comportent de telles composantes, bien que la plupart aient été classés dans la catégorie « développement rural et agricole ». Ces programmes intégrés de protection de la biodiversité traitent un large éventail de problématiques, souvent par l'intermédiaire d'une seule unité de mise en œuvre. Or la plupart des organisations mettant en œuvre des systèmes de microcrédit dans le contexte de programmes de développement et sauvegarde de l'environnement n'ont pas l'expérience requise en finance pour garantir des taux de remboursement élevés et atteindre la pérennité financière.

Pourtant, un programme de microfinance bien conduit pourrait avoir un impact positif sur la lutte contre la perte de biodiversité et contribuer à la satisfaction des objectifs globaux en matière d'environnement, particulièrement dans les « points chauds » où la pression démographique est la plus forte.

Une sous-utilisation du microcrédit

Un rapide passage en revue des documents de projet dans le domaine de la biodiversité suggère également que ces composantes cantonnent le microcrédit à un rôle d'appui relativement mineur et hérité du développement rural traditionnel. Le microcrédit semble être principalement utilisé pour l'acquisition d'intrants ou d'équipements, ou pour l'appui de nouvelles entreprises fondées sur la biodiversité.

Les concepteurs de programmes intégrés n'ont pas conscience du rôle bien plus puissant que le microcrédit peut jouer pour réduire la pression sur les ressources biotiques en réduisant la vulnérabilité des pauvres aux catastrophes, en soutenant la diversification des activités génératrices de revenus et en les aidant à se tourner vers d'autres types d'activités sur la base de

l'acquisition de nouvelles compétences grâce aux formations proposées dans les zones urbaines. En outre, le microcrédit peut être particulièrement bien adapté pour appuyer les pratiques formant la base de la nouvelle « éco-agriculture » cherchant l'équilibre entre l'exploitation pérenne des ressources naturelles et la subsistance des familles vivant dans les zones de biodiversité riche.

Les pratiques agricoles pérennes et l'exploitation alternative des ressources naturelles peuvent constituer de puissants outils pour augmenter les revenus des populations rurales pauvres qui vivent à l'intérieur et à proximité des zones protégées et points chauds de la biodiversité et les aider à sortir du cercle vicieux des pratiques agricoles et forestières prédatrices qui les appauvrissent davantage. De ce point de vue, on constate que le microcrédit peut contribuer au triple objectif poursuivi par tant de programmes de protection de la biodiversité : 1) la pérennité des ressources naturelles, 2) la pérennité des populations pauvres dont la subsistance dépend de la biodiversité et 3) la pérennité des institutions qui servent ces objectifs.

Outre l'appui aux processus d'éco-agriculture, le microcrédit peut jouer un rôle important dans la réduction de la vulnérabilité des pauvres aux chocs qui menacent leurs revenus et les incitent à pénétrer davantage dans les zones protégées. On commence à comprendre les dynamiques de la pauvreté. On sait que les familles échappent provisoirement à l'extrême pauvreté pour y retomber à l'occasion de maladies, mauvaises récoltes, ou événement catastrophique.

L'un des effets importants de la microfinance est de réduire la volatilité des revenus. L'accès à une large gamme de services financiers peut protéger les pauvres en réduisant les effets de ces chocs et dans de nombreux cas en évitant la tentation du recours à l'extraction des ressources naturelles. Les études d'impact réalisées à travers le monde montrent les impacts positifs des services de microfinance sur les variables associées à la réduction de la vulnérabilité (diversification des sources de revenus, amélioration des actifs, émancipation...). Le maintien de l'accès au crédit est une stratégie de gestion du risque importante pour les pauvres.

En conclusion, une solide composante de microfinance dans un programme de développement et de sauvegarde de l'environnement peut contribuer de nombreuses manières au succès de l'effort global. Les microcrédits peuvent soutenir ou renforcer l'adoption de pratiques éco-agricoles en finançant l'adoption de technologies ayant fait leurs preuves, en véhiculant les messages appropriés sur les pratiques de cultures dans le processus en amont et en aval de l'octroi du crédit, et en encourageant la diversification des activités économique/revenus. La microfinance peut réduire la vulnérabilité aux chocs des pauvres, et par là réduire la pression sur les ressources biotiques, en fournissant un compte de dépôt d'épargne sûr et accessible ou un accès rapide à des prêts d'urgence.

Muñoz Araya, M.C. & Christen, R., Microfinance as a Tool to Protect Biodiversity Hot-Spots, 2004, 30 pages (<http://www.microfinancegateway.org/content/article/detail/22607>)